

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 85 (1959)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commentaires

Laquelle des deux hypothèses est-elle valable ? Pour être à même de donner à cette question une réponse objective, il faudrait probablement avoir construit soi-même plusieurs fusées gigognes ! En effet, la masse de construction représente, pour une fusée, tout ce qui n'est ni agent de propulsion ni charge utile ; il s'agit donc de la masse de la cellule, des moteurs, des tuyères, des réservoirs, des tuyauteries, des pompes, des organes de commande et des gouvernes. Ces différents éléments sont-ils dimensionnés en fonction de la masse totale de la fusée (hypothèse *a*) ou bien en fonction de la masse de l'étage considéré seulement (hypothèse *b*) ?

Nous inclinons à penser que c'est surtout en regard de la masse totale de la fusée que sont dimensionnés les éléments énumérés ci-dessus, et donc que l'hypothèse *a*) approche davantage la réalité que l'hypothèse *b*), ce qui nous conduit à déclarer que même si la réalité se situait entre les deux hypothèses décrites, et vraisemblablement plus près de l'hypothèse *a*) que de l'hypothèse *b*), les fusées gigognes offriraient un nombre d'étages optimum.

Remarques

Il faut signaler que les développements qui ont abouti aux deux relations (I) et (II) reposent sur deux hypothèses, à savoir :

- l'absence d'un champ de pesanteur ;
- l'absence d'un milieu gazeux.

Il est évident que ces relations présenteraient une structure assez différente si l'on n'avait pas recours à ces deux hypothèses ; la discussion introduite conserverait toutefois tout son sens. A notre avis, l'intérêt d'une telle étude (effectuée en 1957) réside surtout dans le fait qu'elle met en évidence une particularité ignorée du public, à savoir que la fusée gigogne peut présenter un nombre d'étages optimum.

Il demeure bien entendu que la fusée idéale serait constituée par un « pain de poudre » aggloméré, sans cellule ni organes de commande ; c'est le cas de la fusée possédant un « nombre infini d'étages », la matière devenue inutile (par exemple l'enveloppe interdisant à la combustion de se propager sur la surface latérale) étant évacuée ainsi à chaque instant, au fur et à mesure de la combustion. Nous avons le sentiment que cette étude appellera quelques commentaires, dont nous prendrons connaissance avec le plus grand intérêt.

SAMUEL RIEBEN

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de la 66^e assemblée générale

du 27 septembre 1959, au nouvel auditoire du Collège cantonal, à Sion

Présidence : M. G. GRUNER, ingénieur, président de la S.I.A.

Procès-verbal : P. BUCLIN.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la 65^e assemblée générale du 22 septembre 1957, à Lucerne.
2. Allocution du président de la S.I.A.
3. Propositions de l'assemblée des délégués :
 - a)* Revision partielle des statuts.
 - b)* Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
4. Divers.

Le président ouvre l'assemblée générale à 10 h. 10. L'assemblée approuve l'ordre du jour proposé.

1. Procès-verbal de la 65^e assemblée générale du 22 septembre 1957 à Lucerne.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est approuvé.

2. Allocution du président de la S.I.A.

M. GRUNER prononce une allocution sur le thème : *La position de l'ingénieur et de l'architecte dans la société.*

La position de l'ingénieur et de l'architecte en Suisse est en train de s'améliorer. C'est, entre autres, le mérite de la S.I.A., mais cela provient aussi du fait que de nombreux architectes et ingénieurs se sont rendu compte qu'ils ne peuvent plus mener dans le monde une existence à part. Le changement intervenu dans la pensée des ingénieurs s'est montré, par exemple, lors des journées d'études organisées au printemps de l'année dernière par le Groupe des ingénieurs de l'industrie sur le thème « L'homme et la technique ». Il convient de mentionner également à ce propos que la S.I.A., depuis quelque temps, est invitée par les autorités fédérales à

donner son avis sur des projets de loi (par exemple concernant les routes nationales, la propriété par étages, la législation sur les cartels).

Comment cette évolution peut-elle encore être encouragée ? La S.I.A. doit s'étendre à toutes les catégories d'ingénieurs et intéresser davantage les jeunes. Les architectes, qui sont la cellule d'origine de la S.I.A., doivent contribuer pour leur part à élargir l'horizon de la société.

Les efforts ne doivent pas être limités à la Suisse, et même pas à l'Europe. Il n'est plus pensable aujourd'hui de mener une existence nationale exclusive. L'union avec l'Europe et le monde ne doit pas être recherchée avant tout sur le plan politique, mais bien sur le plan technique. Dans ce domaine également, les architectes ont pris les devants en créant l'U.I.A. Les ingénieurs les ont suivis avec la FEANI, qui vient de tenir son troisième Congrès à Bruxelles. L'intégration de l'Europe est en train de se faire. Une unité déjà étroite existe entre les pays scandinaves, dans le Benelux et dans la Communauté économique européenne (Marché commun). Il est question de créer parallèlement au Marché commun une Zone de libre échange, à laquelle la Suisse se rattacherait. Le Conseil de l'Europe agit dans un cadre encore plus vaste. Des pays situés en marge de l'Europe, tels que la Turquie, cherchent à se rattacher à l'Europe. A brève ou longue échéance, un rassemblement européen général se révélera nécessaire. Il faut regretter seulement la séparation actuelle de notre continent entre Est et Ouest. Les perspectives d'une union de la partie occidentale sont réjouissantes. Les chiffres de la population et de la production parlent clairement en faveur de l'Occident.

L'importance de l'ingénieur et de l'architecte augmente constamment, en raison du développement de la technique. Le rapport entre les personnes jouissant d'une formation professionnelle supérieure et les ouvriers non qualifiés se modifie. De même, la proportion des ingénieurs augmente en regard du nombre total des personnes de formation universitaire. On a aujourd'hui un plus grand besoin de gens capables d'assurer une évolution harmonieuse par une planification à long terme. La collaboration des architectes et des ingénieurs devient toujours plus indispensable.

Que peut-on faire en Suisse ? Avant tout, il faut déterminer ce qu'est un ingénieur. L'ordre doit être établi à l'intérieur de la profession. C'est le but du Registre suisse. Il est regrettable que ce dernier ne soit pas reconnu dans tous les cantons et que des réglementations divergentes subsistent. Il faut surtout éléver la qualité professionnelle, mais il ne faut pas moins encourager la relève quant au nombre. Les autorités ont saisi ce besoin. Elles ont reconnu l'importance de la recherche et contribuent, avec les associations professionnelles, à l'information du public. C'est seulement dommage qu'un petit nombre de pédagogues ait encore une attitude quelque peu négative à l'égard de la technique. Signalons en passant que la S.I.A. éditera prochainement une brochure sur les professions d'ingénieur. Nous avons en Suisse de très bonnes écoles secondaires et supérieures. En revanche, le problème de la formation après les études n'est pas résolu chez nous d'une manière satisfaisante. Par suite de la conjoncture économique actuellement favorable, les jeunes ont malheureusement la tendance à débuter le plus tôt possible dans leur activité professionnelle, afin de gagner beaucoup dans le plus bref délai. Ils renoncent volontiers à des séjours de formation à l'étranger. En outre, il est regrettable qu'un grand nombre de ceux qui partent néanmoins à l'étranger n'en reviennent plus. Il est absolument indispensable de faciliter le retour en Suisse de spécialistes qui ont complété leur formation dans d'autres pays, en offrant à ces spécialistes, en Suisse, des places correspondant à leurs capacités. Pour la jeune génération, la question de ses responsabilités revêt également de l'importance. Evidemment, il faut d'abord que chacun acquière l'expérience nécessaire. Mais il faut cependant bien se garder de détruire le désir de responsabilité de la jeunesse. Une des tâches essentielles de la S.I.A. sera d'organiser pour les ingénieurs d'aujourd'hui, d'entente avec les associations amies et avec les hautes écoles, les cours de formation que le développement de la technique rend nécessaires.

Pour maintenir la position que la Suisse a acquise, il est indispensable d'encourager la recherche. Mais cela dépasse aujourd'hui les forces de l'individu et même celles des diverses entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics doivent intervenir dans une plus large mesure. La Suisse doit, dans ce domaine, collaborer avec les autres pays. Elle doit aussi, enfin, s'adapter aux évolutions récentes.

La S.I.A. fera tout son possible pour se mettre au service d'un tel programme.

3. Propositions de l'assemblée des délégués

a) *Revision partielle des statuts*

La proposition de l'assemblée des délégués du 25 septembre 1959 a été distribuée aux participants avant l'assemblée.

Le président commente brièvement cette proposition et annonce que, sauf avis contraire, il la soumettra au vote globalement.

Il n'y a pas d'avis contraire.

La revision partielle des statuts est approuvée à l'unanimité, selon la proposition de l'assemblée des délégués, dont l'énoncé est le suivant :

PROPOSITION
de l'assemblée des délégués du 25 septembre 1959
à l'assemblée générale du 27 septembre 1959, à Sion
Revision partielle des statuts de la S.I.A.
(modifications soulignées)

ART. 4

La Société se compose de membres ordinaires, de membres isolés, de membres correspondants et de membres honoraire.

- a) Peuvent faire partie de la Société en qualité de membres ordinaires ou de membres isolés, les architectes et les ingénieurs... (suite inchangée).

ART. 5

Quiconque désire être admis à la Société en qualité de membre *ordinaire* doit tout d'abord en faire la demande à une section, pour autant qu'il puisse participer aux activités de celle-ci. Le candidat doit faire parvenir sa demande au président de la section. Cette demande doit être appuyée par deux membres de la S.I.A. En règle générale, ces deux parrains doivent appartenir à cette même section et à la même catégorie professionnelle que le candidat. Lorsqu'il s'agit de spécialistes n'ayant pas fait d'études universitaires sanctionnées par un diplôme, les parrains sont tenus de joindre à la demande un rapport détaillé et engageant leur responsabilité. Le Comité central, sur proposition de la section, décide de l'admission.

Les candidats ne pouvant faire partie d'une section peuvent appartenir à la Société comme membres isolés. A cet effet, ils doivent adresser leur candidature au Comité central, laquelle doit être appuyée par deux membres. Le Comité central décide seul de leur admission.

En cas de refus d'une demande d'admission, les organes de la S.I.A. et ceux des sections ne sont pas tenus d'en indiquer les motifs.

ART. 34

Le Comité central est chargé de la direction de la Société, et de la représentation de celle-ci vis-à-vis de tiers. Il se compose de neuf membres, dont trois au plus peuvent appartenir à la même catégorie professionnelle et deux au plus à la même section. Il ne peut valablement prendre des décisions que si cinq membres au moins sont présents.

Le président constate que, par l'adoption de la révision des statuts, l'élection de neuf membres du Comité central par l'assemblée des délégués se trouve confirmée.

b) *Lieu et date de la prochaine assemblée générale*

La prochaine assemblée générale sera organisée en automne 1961 par les soins de la section de Winterthour.

M. EGLOFF prend la parole au nom du président de la section de Winterthour. La section a eu des hésitations à se charger de l'organisation de la prochaine assemblée générale. En effet, le problème du logement des participants ne sera pas simple à résoudre. Winterthour offre aussi incomparablement moins d'attrait que le Valais en fait de visites et d'excursions. La section s'efforcera néanmoins de ne pas rester inférieure aux autres. Elle compte sur une participation nombreuse et remercie l'assemblée d'avoir accepté son invitation.

4. Divers

Sous ce chapitre, le Comité central n'a rien à communiquer. La parole n'est pas demandée non plus dans l'assemblée.

Le président déclare l'assemblée close à 11 h. 05.

Après une brève interruption, M. MAURICE ZERMATTEN présente une conférence sur *Sion et ses monuments*.

P. BUCLIN.

DIVERS

Distinctions

Lors de son *Dies academicus* du 14 novembre 1959, l'Ecole polytechnique fédérale a conféré le titre de docteur *honoris causa* à M. CLAUDE SEIPPEL, reconnaissant ainsi la très grande valeur de ses œuvres créatrices d'ingénieur et de pionnier dans le domaine des machines thermiques.

Notre périodique tient à s'associer aux innombrables messages de félicitations qui vont ces jours à ce distingué collègue, genevois et vaudois, qui a grandement honoré la profession d'ingénieur.

* * *

A l'occasion de son récent congrès annuel, l'*Associazione Termotecnica Italiana* a conféré à M. Ch. COLOMBI, professeur honoraire, de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, une médaille d'or pour l'ensemble de son œuvre. Cette distinction, qui réjouira les collègues, les amis et les anciens élèves de M. Ch. Colombi, est un hommage à son activité dans le domaine de la thermodynamique et des machines thermiques.

Cette médaille est attribuée tous les deux ans, et a déjà été remise à MM. R. Planck (Allemagne) et M. Véron (France).

Notre périodique, qui s'honore d'avoir parmi ses collaborateurs le professeur Ch. Colombi, lui présente ses vives félicitations.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(SECTION S.I.A.)

Candidature

Hubert Patrick, 1934, ingénieur-mécanicien, diplômé EPUL 1959, sentier du Lycée 12a, Pully.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire du Bâtiment et des Travaux publics, en quatre langues : anglais, américain, allemand, français, hollandais. Série Elsevier, par C. J. van Mansum. Paris, Dunod, 1959. — Un volume 16×23 cm, 471 pages. Prix, relié : 6400 fr. français.

Ce dictionnaire réunit près de 8500 mots ou expressions se rapportant aux matériaux, à l'outillage et aux techniques de l'architecture et de la construction.

La liste alphabétique de base est en anglais, les termes français, hollandais et allemands correspondants sont placés horizontalement en regard. A la fin de l'ouvrage, une liste alphabétique pour chacune des autres langues donne la référence numérique correspondant au mot anglais de la liste de base.

L'emploi de références aux expressions similaires et de renvois facilite la consultation du dictionnaire. Lorsque la traduction d'un terme technique par un terme équivalent est impossible, une phrase descriptive le remplace. Cet ouvrage rendra certainement de grands services aux ingénieurs, architectes et techniciens qui, à l'heure actuelle, doivent constamment consulter ou étudier des publications en langue étrangère.

STS SCHWEIZER. TECHNISCHE STELLENVERMITTLUNG
SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT
SERVICIO TECNICO SVIZZERO DI COLLOCAMENTO
SWISS TECHNICAL SERVICE OF EMPLOYMENT

ZURICH, Lutherstrasse 14 (près Stauffacherplatz)
Tél. (051) 23 54 26 — Télégr. STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section industrielle

463. Technicien mécanicien. Appareils pour traiter l'eau. Bureau technique. Bâle.

465. Ingénieur mécanicien. Langue anglaise. Société américaine près de Washington. Construction d'équipements, compresseurs, matériel d'essais, gros matériel de précision pour les laboratoires et l'industrie. U.S.A.

467. Ingénieur électrique. Directeur technique. Poste intéressant pour candidat aimant le travail autonome, les problèmes d'exploitation et la recherche personnelle. Services industriels d'une ville de la Suisse romande. Offres jusqu'au 24 janvier 1960.

469. Technicien en chauffage. Chef de bureau ; en outre : technicien en installations sanitaires. Canton de Berne.

471. Physicien ou mathématicien, éventuellement ingénieur électrique. Bon mathématicien. Programmation. Machines à calculer électroniques. Zurich.

473. Ingénieur ou technicien électrique. Langue maternelle française. Offres, surveillance du montage des installations de télécommande en Suisse romande et à l'étranger. Fabrique en Suisse alémanique.

475. Jeune dessinateur en machines. Zurich.

483. Technicien en chauffage et installations sanitaires. Bureau technique. Appartement à disposition. Entreprise à Besançon (France).

485. Jeunes ingénieurs. Turbines à vapeur et à gaz, pompes, compresseurs, soufflantes, robinetteries pour eau, gaz, vapeur et applications industrielles de l'énergie nucléaire. Connaissance suffisante de la langue française. Grande fabrique de machines. Environs de Paris.

487. Dessinatrice technique ; en outre : travaux de bureau en général. Petite fabrique d'appareils. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1958 : 97, 289, 373 ; de 1959 : 105, 255, 259, 401, 433.

Section du bâtiment et du génie civil

1116. Technicien en bâtiment. Bureau et chantier ; en outre : dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Zurich.

1118. Jeune technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur. Quelque pratique. Bureau d'architecture. Zurich.

1120. Jeune technicien en génie civil. Chantier d'une usine hydro-électrique, Grisons. Bureau d'ingénieur. Zurich.

1122. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Station d'hiver. Canton de Berne.

1124. Architecte ou technicien en bâtiment. Zurich.

1126. Dessinateur géomètre. Administration communale. Suisse alémanique.

1128. Un architecte et un technicien en bâtiment. Langue maternelle italienne. Bureau et chantier. Tessin, région du Saint-Gothard. Age : 32-36 ans. Bonne connaissance de la langue allemande. Administration générale. Tessin.

1130. Jeune dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Zurich.

1132. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Bureau et chantier. Environs de Lucerne.

1134. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Environs de Zurich.

1136. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Station d'hiver. Canton des Grisons.

1138. Technicien en bâtiment, éventuellement architecte. Bureau et chantier. Age : 30-40 ans. Bureau d'architecture. Zurich.

1140. Jeune architecte. Ville des environs de Zurich.

1142. Jeune technicien en bâtiment. Bureau et chantier. Bureau d'architecture. Canton d'Argovie.

1144. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Plans et devis. Bureau d'architecture. Zurich.

1146. Technicien ou dessinateur en béton armé. Bureau d'ingénieur. Zurich.

1148. Ingénieur civil. Bon staticien. Béton armé ; en outre : technicien en génie civil. Routes et canalisations. Bureau d'ingénieur. Environs de Zurich.

1150. Technicien en bâtiment. Bureau et chantier ; en outre : dessinateur en bâtiment. Bureau d'architecture. Environs de Lucerne.

1152. Dessinateur en bâtiment. Fabrique d'éléments en béton armé préfabriqués. Calcul des prix. Canton de Berne.

1154. Architecte. Construction de bâtiments industriels. Suisse et étranger. Bureau d'ingénieur. Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1958 : 792 ; de 1959 : 314, 766, 834, 914, 918, 920, 932, 934, 982, 1006, 1016, 1060, 1064, 1070, 1078, 1092, 1100.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(Voir page 9 des annonces)

DOCUMENTATION DU BATIMENT

(Voir pages 4, 6, 11 et 13 des annonces)